

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal de GUITALENS-L'ALBAREDE a été convoqué à se réunir dans la salle de la Mairie, le 17 juin 2019 à 20 h 30.

- Vote des subventions aux associations 2019
- Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'une prestation d'étude des schémas communaux d'assainissement entre les communes de Guitalens-L'Albarède et Saint Paul Cap de Joux
- Demande de subvention pour l'achat d'une prestation d'étude des schémas communaux d'assainissement
- Emprunt
- Prix des portage de repas aux personnes âgées avec la société « Occitanie Restauration
- Offres achat ancienne école Guitalens
- Questions diverses

SEANCE DU 17 juin 2019

L'an deux mille dix neuf et le dix sept juin à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, Brigitte FRANCOIS-THIERRY, Céline CAMPS, BARTHES Christiane, Ludovic ANDRIEU, Marianne EECKOUT

Absents/Excusés : Jean-David BERTHON, Mathieu LALIEVE, Cyril PRADIES, Audrey TOURNIER-BRUYERE, Patricia HERAILH.

Secrétaire : Céline CAMPS

Subventions aux associations 2019.

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2019 :

- Foyer socio-éducatif collège Vielmur	100.00 €
- Ecole de Musique Pays d'Agout	200.00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers St Paul Cap de Joux	300.00 €
- Coopérative scolaire école publique (voyages 2019-2020)	
750.00€ (sous réserve de la réalisation du projet)	
- MJC Pays d'Agoût	200.00 €
- Club de Pêche	200.00 €
- Croix Rouge	100.00 €

- Ecole de Foot Pays d'Agout

200.00 €

Le Conseil vote aussi la participation de l'arbre de Noël des écoles :

- OCCE81 Coopérative scolaire des écoles publiques : 18.00 €/enfant.

Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'une prestation d'étude des schémas communaux d'assainissement entre les communes de Guitalens-L'Albarède et Saint Paul Cap de Joux

Lors de l'étude préalable à l'éventuel transfert des compétences Eau et Assainissement réalisée par la Communauté de communes du Lautrécois-Pays d'Agout, le cabinet EXFILO a relevé un fonctionnement anormal des systèmes d'assainissement des communes de Guitalens-L'Albarède et St Paul Cap de Joux (excès d'eau claire).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lancer une étude pour la révision du schéma communal d'assainissement et de retenir la procédure de groupement de commandes dont sera également membre la commune de St Paul Cap de Joux, selon les dispositions des articles L 2113-6 à 2113-8 du code de la commande publique.

La commune de Saint Paul Cap de Joux assurera les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes. La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'une prestation d'étude des schémas communaux d'assainissement auquel participera la commune de St Paul Cap de Joux,
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents,
- accepte que la commune de Saint Paul Cap de Joux soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Demande de subvention pour l'achat d'une prestation d'étude des schémas communaux d'assainissement

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'achat d'une prestation d'étude des schémas communaux d'assainissement réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes dont sera également membre la commune de Saint Paul Cap de Joux et dont l'estimation est de 30 000 € TTC pour chaque commune.

Monsieur le Maire précise que la réalisation de cette étude est conditionnée à l'octroi de subventions.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Département du Tarn et l'Agence de l'Eau Adour Garonne afin de pouvoir réaliser cette étude,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées – prêt à première échéance anticipée

Vu le budget de la commune de Guitalens-l'Albarède, voté et approuvé par le conseil municipal le 11 avril 2019 et visé par l'autorité administrative le 15 avril 2019.

Après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} : La commune de Guitalens-l'Albarède contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de deux cent mille euros destiné à financer les travaux d'extension et de réhabilitation de la salle des fêtes.

ARTICLE 2 : Caractéristique de l'emprunt

Objet : travaux d'extension et de réhabilitation de la salle des fêtes

- Montant de l'emprunt : 200 000 €
- Durée : 15 ans
- Périodicité : Annuelle
- Déblocage total obligatoire de l'emprunt le : 30 septembre 2019
- Première échéance le : 28 février 2020
- Taux fixe équivalent de : 1.017 % sur la base d'un taux actuariel de 1.100 %

ARTICLE 3 : Commission d'engagement : Min de 300 € si prêt < à 150 k€, au-delà, 0.20 % du capital réservé.

ARTICLE 4 : La commune de Guitalens-l'Albarède s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 5 : La commune de Guitalens-l'Albarède s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 6 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Prix des portage de repas aux personnes âgées avec la société « Occitanie Restauration »

Monsieur le Maire explique que le prix du portage des repas aux personnes âgées va augmenter de 1,38% à compter du 1^{er} septembre 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire
- Décide de refacturer aux personnes la totalité du prix du repas après augmentation à compter du 1^{er} septembre 2019

Question diverses

- Vente de l'ancienne école de Guitalens : deux offres ont été reçues : 73 000 € et 76 000 € ; Après discussion et vu l'avis des Domaines sur ce bien, le conseil décide de faire une contre offre à 80 000 € auprès de la personne ayant formulé l'offre la plus haute.
- La mairie a été saisie d'une demande de mise en place d'exonération de TF pouvant s'appliquer aux propriétaires ayant réalisé des travaux d'économies d'énergie. Après discussion, le conseil décide de ne pas mettre en place cette exonération, le classement des maisons sur la commune ayant été maintenu déjà volontairement bas.

- Une demande d'exonération de TFB a été formulée par la SAS PONTIER. Suite aux travaux destinés à la préservation de la biodiversité et la continuité écologique, sans pour autant qu'il n'y ait une augmentation de votre production d'énergie, les gestionnaires de centrales subissent une augmentation fiscale importante.

Un courrier de réponse a été formulé, demandant dans un premier temps aux gestionnaires de faire établir une simulation de cette augmentation auprès de l'administration fiscale afin de permettre au conseil municipal de prendre une décision.

Suivent les signatures.

GARDELLE Raymond	
BENAZECH Alain	
FRANCOIS THIERRY Brigitte	
ANDRIEU Ludovic	
BARTHES Christiane	
BASTIÉ Céline	
BERTHON Jean-David	
BRUYERE Audrey	
ECKOUT Marianne	
HERAILH Patricia	
LALIEVE Mathieu	
PRADIES Cyril	